

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2005019

OBJET : ZAC du Marcreux : approbation d'une convention pour le versement d'une avance de 1.100.000 € à la SIDEC

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention publique d'aménagement de la ZAC du Marcreux passée avec la SIDEC,

Vu le projet de convention à passer avec la SIDEC pour le versement d'une avance de 1.100.000 € à l'opération ZAC du Marcreux,

Considérant qu'il convient d'octroyer une avance de 1.100.000 € à la SIDEC pour le remboursement de la seconde tranche de l'emprunt contracté sur la ZAC du Marcreux.

A la majorité des membres du conseil, Madame GIULIANOTTI s'étant abstenue ,

DELIBERE :

Article 1 : Approuve la convention ci-annexée avec la SIDEC pour le versement d'une avance de trésorerie de 1.100.000 € à l'opération ZAC du Marcreux.

Article 2 : Autorise le maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention.

Article 3 : Précise que la dépense correspondante est inscrite à l'article 201.274.01 du budget de l'exercice en cours.

Le Maire